

L'association « **Si on rêvait** » a pour objet « d'aider l'enfant malade, hospitalisé ou à domicile, à étayer et reconstruire sa vie scolaire, affective et sociale. Elle propose une démarche pédagogique prenant appui sur l'image photographique qui restitue à l'enfant son rôle de « producteur de pensée ». Les membres de l'association, qui appartiennent aux milieux de la pédagogie, de la photographie et au monde hospitalier ou qui sont intéressés par la condition de l'enfant malade, assurent en partenariat la promotion et le développement de cette pédagogie.

La création, en mai 2005, d'une association loi 1901 a eu pour objectif de donner une personnalité juridique à une association de fait qui assurait la logistique et le développement de l'atelier depuis 1998. Une telle option permettait, en outre, de mettre sur un pied d'égalité ceux qui réalisent le travail pédagogique et ceux qui rendent possible et valorisent le travail commun.

L'association « **Si on rêvait** » assure, dans la mesure de ses moyens, la logistique nécessaire au fonctionnement de l'atelier. A ce titre, l'association transmet aux enseignants-participants les photographies mises à disposition de l'atelier par les photographes reporters et recherche les moyens de faire connaître les productions résultant de l'atelier. Elle s'engage à mettre à disposition des enseignants de l'Education Nationale, des expositions, des journaux, à aider à l'organisation de travaux d'étude et de réflexion visant à améliorer ce type de pédagogie (réunions, séminaires). L'inscription à l'atelier est gratuite.

Les moyens de fonctionnement courants de l'atelier sont fournis dans la limite des ressources dégagées par la valorisation des travaux de l'atelier ;

L'association s'efforce d'assurer la pérennité de l'atelier si celle-ci répond à une demande des enseignants-participants. Si des motifs matériels (défaut de photographies ou de textes, par exemple) ou financiers (non couverture des frais de l'atelier) devaient l'interrompre, cet arrêt n'interviendrait qu'en fin d'année scolaire.

Le présent protocole d'accord s'attache à définir l'ensemble des modalités de fonctionnement de l'atelier à respecter par l'ensemble des enseignants-participants.

PROTOCOLE D'ACCORD

I. Protection légale des photographies

1. Les photographies adressées par le coordonnateur aux écoles des établissements hospitaliers sont propriétés des photographes reporters ou de leurs représentants qui en ont autorisé l'utilisation. Cette autorisation d'usage vaut pour le seul atelier « Si on rêvait ».

2. Il en résulte que :

- tout autre usage des photographies devra faire l'objet d'une autorisation écrite de son auteur ou de son représentant.
- la diffusion des photographies devra être réalisée en basse définition, c'est-à-dire au maximum 210x140 pixels. Toute présentation d'une photographie doit comporter la mention du nom de son auteur, une référence à l'atelier « Si on rêvait » et un texte d'enfant.

II. Dispositions relatives aux enseignants-participants de l'atelier

Les enseignants-participants doivent respecter les procédures (ses 4 étapes) et les règles de l'atelier.

1- Proposition « d'une minute de rêve »: six photos sont présentées aux enfants, en groupe dans la classe ou isolés dans leurs chambres, pour un choix personnel

- Invitation à l'enfant de prolonger son rêve par des échanges ou un récit. Pour les plus jeunes ou les plus handicapés, le récit confié à l'enseignant est restitué à l'enfant sous forme écrite. **Ils sont publiés** sous écriture *en italique*

- Incitation à transformer le rêve en écriture. C'est l'étape de la rédaction spontanée et de la présentation du texte.

- Invitation à donner son texte pour entrer dans une « communauté de producteurs de pensée » d'enfants européens sous la présentation d'un journal annuel, ou bi-annuel.

2. Les enseignants-participants doivent envoyer directement les productions recueillies auprès des enfants (textes et dessins) au coordinateur de l'atelier par e-mail à l'adresse voisin.helene@wanadoo.fr et, maie.h@orange.fr, (en cas d'impossibilité, par courrier postal : 5 place Saint Sulpice, 75006 Paris), et aux dates fixées. Ils s'engagent à prévenir en cas de non-production de textes.

3. Cet envoi doit être fait dans le respect des règles de confidentialité propres à l'établissement hospitalier et/ou à la réglementation nationale ou locale. Selon les réglementations locales, on peut être amené à recueillir et conserver l'autorisation de l'enfant ou de sa famille de voir publier les productions des enfants. En retour, l'association s'engage à ne publier que les textes d'enfants accompagnés des prénoms, âges, nature du service et nom du pays.

4. Les participants s'engagent à respecter les décisions du comité de lecture en matière de choix des textes qui seront éventuellement publiés ou exposés, sachant que tout enseignant-participant actif à l'atelier peut participer au comité de lecture et donner son avis dans le Page à page (totalité des textes envoyée à tous). Dans tous les cas, la décision finale est de la compétence de la coordinatrice.

III. Médiatisation des productions de l'atelier « Si on rêvait »

1. Les enseignants-participants, et leur école ou leur établissement hospitalier, sont libres de médiatiser les productions « Si on rêvait » dans le cadre où elles ont été réalisées.

2. La médiatisation « grand public » des productions de l'atelier « Si on rêvait », sous forme notamment de publications, d'expositions ou de diffusion par les mass media, est assurée ou autorisée par l'association « Si on rêvait ». Tout enseignant-participant peut faire des propositions en ce sens.

IV. Conditions d'utilisation du site « Si on rêvait »

1. Le contenu et le chargement du site (photos, textes) sont placés sous la responsabilité de l'association « Si on rêvait ». Les enseignants-participants ne sont pas autorisés à diffuser ce contenu sur un autre site, mais des liens peuvent être créés avec celui-ci.

2. Les enfants et les parents doivent être informés que les textes qui seront publiés dans le journal « Si on rêvait » seront diffusés ultérieurement sur le site.(6 mois plus tard)

3 **L'ensemble de ce site relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour le contenu textuel, les documents téléchargeables et les représentations iconographiques et photographiques. La reproduction de tout ou partie de ce site, sur quelque support que ce soit, est formellement interdite sauf notre autorisation expresse.** [Site créé par Marie BAUDRY](#)

4. La partie « Aujourd'hui » du site a été supprimée lors d'une remise à jour du site en 2017 : l'onglet « publication » s'était enrichi de tous les journaux en PDF et des « Journées du colloque de 2014 ». . Elle devrait être réactualisée en fonction des besoins actuels , des possibilités techniques et des dispositions juridiques récentes. Le site est appelé à devenir plus interactif .

Lu et approuvé

Nom et prenom : signature

